

Rapport d'évaluation

Évaluation de la composante
de la formation générale
des programmes d'études

du Cégep de Chicoutimi

Mars 1999

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études du Cégep de Chicoutimi s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), de la mise en œuvre de la formation générale dans tous les collèges offrant des programmes conduisant à des diplômes d'études collégiales (DEC).

La démarche d'évaluation s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le *Guide spécifique* de la Commission¹. Le rapport d'autoévaluation du Cégep de Chicoutimi, dûment adopté par son Conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 25 juin 1998. Un comité d'experts dirigé par une commissaire de la CEEC, l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 2 et 3 septembre 1998². À cette occasion, il a pu rencontrer la Direction de l'établissement, le comité d'autoévaluation, des professeurs³ de la formation générale, les coordonnateurs des programmes de DEC ainsi que des élèves⁴. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre de la formation générale.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du Cégep de Chicoutimi et donne un aperçu de la manière dont la formation générale y est mise en œuvre. Il s'attache ensuite au processus d'autoévaluation retenu par l'établissement. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission après analyse du rapport d'autoévaluation et visite à l'établissement en soulignant, le cas échéant, les points d'intérêt ou les éléments qui mériteraient d'être améliorés.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – La composante de la formation générale des programmes d'études*, Québec, mai 1997, 45 p.
 2. Le comité visiteur était composé de : M^{me} Louise Chené, commissaire, M. Bruno Dubois, conseiller pédagogique, Collège de Limoilou, M^{me} Nicole Simard, consultante, et M. Étienne Tétrault, consultant. M. Bengt Lindfelt, agent de recherche à la Commission, agissait comme secrétaire du comité.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.
 4. Il s'agissait d'une classe de français de 2^e année.

Principales caractéristiques de l'établissement et de la formation générale

Le Cégep de Chicoutimi offre 19 programmes conduisant au DEC, dont 14 programmes techniques⁵. L'effectif scolaire totalisait 3762 élèves en septembre 1996, dont un peu plus de la moitié étaient inscrits dans les programmes techniques. Pour donner un aperçu du nombre d'élèves ayant suivi les cours de formation générale durant l'année 1996-1997, le Collège a fourni le nombre d'inscriptions à au moins un cours de français : elles totalisaient 2679 au trimestre d'automne 1996 et 2531 au trimestre d'hiver 1997.

Le nombre de professeurs dans les disciplines de la formation générale commune et propre se présentait comme suit en 1996-1997 :

Français (langue et littérature)	35;
Philosophie	24;
Éducation physique	14;
Anglais	13;

pour un total de 86 professeurs ou 71,1 «équivalents temps complet» (ETC).

Le Collège s'est donné un projet éducatif, placé sous le thème de *L'équilibre de la formation* et articulé autour de quatre axes : formation personnelle, formation sociale, formation générale et formation spécialisée. Parmi les composantes de ce projet, mentionnons le développement de l'autonomie de pensée et d'action, le développement de la conscience historique, la prise en compte des valeurs de la société québécoise, le développement des capacités intellectuelles supérieures, l'intégration et le transfert des savoirs et la réflexion sur les connaissances acquises ainsi que l'acquisition des bases des disciplines.

Le Collège offre un choix de cours en formation générale complémentaire dans les cinq domaines prévus par le régime des études, à savoir sciences humaines; culture scientifique et technologique; langue moderne; langage mathématique et informatique; et arts et esthétique.

5. Le programme préuniversitaire *Histoire et civilisation* est donné depuis 1997.

En Français et en Philosophie, les classes sont hétérogènes. L'adaptation de la formation générale propre selon le programme des élèves se fait alors par le choix individuel – et parfois facultatif – de l'élève de thèmes liés à l'orientation de son programme. En Anglais, les groupes sont généralement divisés selon le type de programme, préuniversitaire ou technique.

La démarche institutionnelle d'évaluation

Les travaux liés à l'autoévaluation de la formation générale ont été menés par un comité de treize personnes : deux professeurs de chacun des départements de Langues et littérature (Français), Philosophie, Éducation physique et Anglais; deux professionnels (conseiller pédagogique et aide pédagogique individuelle) et trois représentants de la Direction des études. Trois questionnaires ont été utilisés – après validation – pour recueillir l'information auprès des élèves et des professeurs. Les élèves ciblés étaient ceux inscrits en 3^e trimestre d'un programme préuniversitaire ou en 5^e trimestre d'un programme technique. Sur une population potentielle de 1190 élèves, 463 ou 39 % y ont répondu.

Deux questionnaires ont été adressés aux professeurs, l'un à l'ensemble des professeurs des quatre disciplines de la formation générale commune ainsi qu'à des professeurs ayant donné des cours de formation générale complémentaire; l'autre à un échantillon de professeurs enseignant en formation spécifique. Le taux de réponse variait de 86 % (formation commune) à 35 % (formation complémentaire).

À cause du grand nombre de professeurs et de cours, le Collège a procédé à l'analyse des plans de cours par échantillonnage, en suivant les indications fournies dans le *Guide spécifique* de la Commission. Pour les disciplines de la formation générale commune, c'est chaque département qui a fixé les critères de l'échantillonnage. En Éducation physique, un ensemble de critères a été établi; en Philosophie, on a choisi pour chaque ensemble des cours représentant les différentes approches pédagogiques utilisées au département; en Français, ce sont les plans de cours les plus élaborés qui ont été sélectionnés. En Anglais, on s'en est tenu à des cours du niveau 101 au sein des deux ensembles. Pour ce qui est des cours complémentaires, c'est le comité d'évaluation qui a effectué la sélection des cours à analyser.

La validation des observations a été faite, au fur et à mesure, auprès des professeurs. Aussi la visite a-t-elle permis de vérifier le caractère représentatif des plans de cours sélectionnés ainsi que l'adhésion de l'ensemble des professeurs au rapport. Par ailleurs, on remarque quelquefois une absence de distance critique à l'égard de l'analyse des données obtenues et des conclusions qui en sont tirées.

La Commission considère ainsi que le Collège aurait avantage, lors des évaluations futures de programmes, à adopter des critères plus univoques pour l'échantillonnage de cours et à procéder à une interprétation plus approfondie des données recueillies.

Évaluation de la formation générale

Pour chacun des éléments de la formation générale qui font l'objet de l'évaluation, la Commission fait ses principales constatations et, le cas échéant, souligne les points forts et formule des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles d'améliorer la mise en œuvre de la formation.

La mise en œuvre des moyens pédagogiques

Les moyens pédagogiques sont évalués sous les aspects suivants : la cohérence de la formation, les méthodes pédagogiques, les exigences reliées aux activités d'apprentissage, l'évaluation des apprentissages et les épreuves synthèses de programme.

La cohérence de la formation

Le projet éducatif est en voie d'implantation et sert d'élément d'inspiration à la mise en œuvre de la formation générale. Les initiatives prises en ce sens par les professeurs sont recueillies par la Direction des études et diffusées à l'ensemble des départements. C'est notamment par les thèmes abordés (culture, société) ou les travaux demandés (recherche, réflexion, création, travaux d'équipe, communication) que les professeurs considèrent contribuer à la réalisation du projet éducatif. La Commission prend bonne note des travaux et réflexions en cours pour arrimer les activités de formation avec le projet éducatif et, tout particulièrement, du profil de sortie défini par le Département d'éducation physique.

L'adaptation de la formation générale propre selon le programme des élèves se fait en Français et en Philosophie, par le choix individuel – et parfois facultatif – de thèmes liés à l'orientation des différents programmes, étant donné que les classes sont hétérogènes. Les professeurs de Philosophie ont développé à cette fin une grille de thématiques à proposer selon la famille de programmes de l'élève. Les professeurs affirment cependant qu'il est difficile d'amener les élèves à traiter d'un sujet trop étroitement lié à leur domaine de spécialité à l'intérieur d'un cours de formation générale.

En Anglais, les groupes sont généralement divisés selon le type de programme, préuniversitaire ou technique.

Quel que soit le mode de regroupement des élèves dans les cours, la Commission considère qu'il y a lieu de repenser les moyens d'assurer les liens entre les cours de formation générale propre et les objectifs des programmes des élèves. C'est pourquoi la Commission *suggère* au Collège de réactiver la réflexion sur la finalité des cours de formation générale propre et de développer davantage les moyens permettant aux élèves de faire le lien entre ces cours et leur champ de spécialisation.

Les méthodes pédagogiques

D'une manière générale, les méthodes pédagogiques utilisées dans l'ensemble des cours de formation générale sont bien adaptées aux objectifs et aux standards des cours. Le rapport du Collège fait état d'une variété de méthodes dans chacune des disciplines. En Français et en Philosophie, l'exposé magistral occupe une place prédominante et dans cette dernière discipline, la variété des méthodes utilisées semble moindre, du moins selon les réponses fournies par les élèves. Aussi peut-on noter parmi les actions envisagées par le Collège, des travaux sur la didactique au sein du Département de philosophie.

En Anglais, le rapport du Collège fait état d'un manque de matériel permettant de s'exercer à l'écoute de textes liés au champ de formation de l'élève (formation générale propre). La visite a permis de déceler également un problème concernant l'enseignement de l'expression orale. En effet, les exercices consistent principalement en présentations orales préparées en dehors des heures de classe. Selon les élèves rencontrés, cela ne leur permet guère de progresser dans l'apprentissage de la langue parlée. De l'avis de la Commission, cela est dû à une approche insuffisamment intégrée, de sorte que les apprentissages sont fragmentés selon les quatre «habiletés langagières» : lire, écrire, parler, écouter. En outre, il arrive que les deux cours soient donnés à une année d'intervalle. C'est pourquoi elle

suggère que, en Anglais, le Collège mette en pratique une approche plus intégrée et un enseignement plus continu de ces dimensions de la maîtrise de la langue.

Les exigences propres aux activités d'apprentissage

Les travaux demandés aux élèves sont pertinents et contribuent à la réalisation des objectifs et standards des cours. En Français, en Anglais et en Éducation physique, la nature des travaux fait l'objet d'analyse en comité-matière et dans les deux dernières disciplines, les professeurs travaillent avec des plans de cours communs.

La visite a permis de constater toutefois que l'équivalence de la charge de travail n'est pas assurée, notamment en Philosophie et en Français, lorsque le même cours est donné par des professeurs différents. La Commission *suggère* par conséquent que l'équivalence de la charge de travail fasse l'objet d'un examen lors de l'approbation des plans de cours.

L'évaluation des apprentissages

Les départements se sont donné des procédures variées d'analyse et d'approbation des plans de cours. De son côté, la Direction des études examine des échantillons des plans de cours des différents départements et programmes et a développé à cette fin une grille d'analyse qu'elle a distribuée aux départements.

Or, l'étude des plans de cours présentés à la Commission amène celle-ci à conclure que les mécanismes mis en place par le département et la Direction des études ne permettent pas d'assurer d'une façon efficace le respect de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) du Collège et du *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC). Tantôt des éléments prescrits sont absents, tantôt il est prévu d'évaluer des éléments qui ne sont pas des objectifs du cours, tantôt le mode de calcul de la note est difficile à saisir.

Par ailleurs, l'analyse faite par la Commission des documents annexés au rapport indique que, en Anglais, les modes et les instruments d'évaluation des apprentissages permettent d'assurer adéquatement l'atteinte des objectifs et des standards des cours. Pour réussir, l'élève doit atteindre le seuil minimal fixé pour chacune des quatre dimensions mentionnées plus haut. En Éducation physique, les instruments d'évaluation sont généralement adéquats.

En Philosophie et en Français, l'évaluation de l'atteinte des objectifs fait problème. Dans le cas de cette dernière discipline, l'analyse faite par la Commission des documents annexés au rapport indique que les instruments d'évaluation utilisés ne permettent pas d'assurer que la note de passage témoigne de l'atteinte des objectifs du cours selon les standards fixés. D'une manière plus générale, l'interprétation faite par les deux départements de l'article 5.2.4 de la PIEA, qui établit entre 20 % et 50 % le poids de l'examen synthèse final n'exclut pas qu'un élève puisse réussir le cours sans réussir cet examen ou, inversement, qu'un élève échoue au cours même s'il a réussi l'examen synthèse. Or, l'approche par objectifs et standards invite à revoir les stratégies d'évaluation et de considérer l'utilisation d'évaluations de synthèse plus déterminantes pour la réussite du cours.

Une telle approche rend d'autant plus importante la préparation des élèves moyennant des évaluations formatives, dont l'usage n'est pas généralisé dans les deux départements concernés. Tout particulièrement, on ne semble pas avoir utilisé l'évaluation formative comme préparation à l'examen final.

En raison de ce qui précède, la Commission recommande au Collège de resserrer les pratiques d'analyse et d'approbation des plans de cours afin de garantir le respect de la PIEA et du RREC et de s'assurer que les modes et instruments d'évaluation, y compris le poids accordé aux évaluations sommatives, permettent de mesurer adéquatement l'atteinte des objectifs et standards des cours et que l'utilisation de l'évaluation formative soit davantage généralisée.

Enfin, les critères utilisés par les diverses évaluations ne sont pas toujours précisés dans les documents contenus dans le rapport d'autoévaluation. La Commission invite ainsi le Collège à voir à ce que ces critères soient suffisamment précis et clairement expliqués aux élèves.

La Commission prend bonne note que chacun des départements participant à la formation générale (y compris Biologie, Arts plastiques et Soins infirmiers) se propose de revoir tel ou tel aspect de ses pratiques d'évaluation des apprentissages.

Les épreuves synthèses de programmes

Des travaux importants ont été menés par un sous-comité de la Commission des études afin de préparer l'élaboration et l'implantation des épreuves synthèses des programmes (ESP) et des activités de perfectionnement (Performa) ont été mises à la disposition des professeurs à ce sujet. Un document d'orientation a ainsi été produit en 1996 qui a été validé auprès des professeurs. Un guide d'élaboration de l'ESP a également été préparé. Par la suite, plusieurs programmes et départements (dont le Département d'éducation physique) ont défini un profil de sortie, vu comme étape préparatoire à l'élaboration de l'ESP. Le rapport du Collège présente l'état d'avancement de la mise en place de l'ESP dans deux programmes, *Réadaptation physique* et *Sciences humaines*.

La visite a permis de noter l'ouverture de l'ensemble des professeurs à l'intégration d'éléments de formation générale à une telle épreuve. Cependant, les travaux de réalisation sont actuellement interrompus à cause d'un boycott syndical.

La Commission *suggère* au Collège de procéder dès que possible à l'inclusion des éléments de formation générale aux épreuves synthèses en voie d'élaboration afin de permettre aux élèves de démontrer l'intégration des apprentissages réalisés tout au long de leur programme.

* * *

La Commission constate que des réalisations significatives ont été accomplies sur le plan pédagogique afin d'implanter le renouveau de l'enseignement collégial. Le projet pédagogique fournit des lignes directrices utiles à la planification de l'enseignement, les méthodes pédagogiques utilisées sont généralement adéquates et les travaux demandés aux élèves sont pertinents par rapport aux objectifs visés. Des pas restent cependant à faire, notamment au chapitre de la conformité des plans de cours avec les règlements et politiques en vigueur ainsi qu'en ce qui concerne l'évaluation des apprentissages dans une approche par objectifs et standards. Des liens plus nets pourraient être tissés entre les cours de formation générale propre et les objectifs des programmes, et l'intégration d'éléments de formation générale aux épreuves de synthèse reste à parfaire. Il y aurait lieu également de veiller à l'équivalence des travaux demandés aux élèves et enfin, d'assurer la poursuite des objectifs dans les quatre dimensions de la langue seconde.

Les ressources et la gestion

Ces dimensions sont examinées en particulier sous les aspects suivants : les activités de perfectionnement offertes aux professeurs, les ressources matérielles, didactiques et documentaires et les structures et les processus de gestion.

Les ressources

Comme cela a été évoqué ci-dessus, de nombreuses activités de perfectionnement ont été organisées, liées aux divers aspects du renouveau, que ce soit sous forme de journées pédagogiques, de cours Performa ou autrement. Ces activités ont touché tantôt l'ensemble des professeurs, tantôt un département en particulier. En outre, les professeurs ont suivi, au cours des cinq dernières années, une variété d'activités de perfectionnement individuel. Enfin, on note un certain nombre de recherches pédagogiques dont celle portant sur l'intégration des apprentissages et celle ayant pour objet l'utilisation d'Internet en approche programme.

Les réponses obtenues aux sondages menés auprès des professeurs permettent de conclure que ceux-ci connaissent les possibilités de perfectionnement et qu'ils jugent ces activités utiles en ce qu'elles contribuent à leur compétence, à leur motivation et à leur compréhension des divers aspects du renouveau de l'enseignement collégial. La Commission considère ainsi, avec le Collège, que cet élément constitue un point fort de la mise en œuvre de la formation générale.

Le rapport du Collège fait état des acquisitions de matériel et des aménagements des locaux faits au cours des dernières années, que ce soit en vue de la mise en œuvre du renouveau de la formation générale ou afin de tirer profit des nouvelles technologies d'information. On note, entre autres choses, l'installation d'un laboratoire de langues avec 40 places pour l'enseignement de l'anglais. Le Collège a par ailleurs constaté certains problèmes touchant les locaux où se donnent les cours de Philosophie et il a effectué au cours de l'été 1998 des travaux afin d'y remédier.

Le rapport du Collège fait état par ailleurs d'un manque de matériel didactique approprié pour l'écoute dans les cours d'anglais propres aux programmes. De plus, la visite a révélé que le laboratoire est peu utilisé dans l'enseignement. Et ce, malgré le fait que le budget pour l'achat de matériel en Anglais n'est pas épuisé. La Commission invite donc le Collège à combler, dans la mesure du possible, le manque de matériel didactique et à fournir aux professeurs la formation nécessaire pour optimiser l'usage du laboratoire de langues.

La gestion

Le Collège a mis en place une structure de gestion pédagogique afin de faciliter la mise en œuvre du renouveau de l'enseignement collégial et favorisant, entre autres choses, l'implantation de l'approche programme; une journée pédagogique a été consacrée tout particulièrement à ce thème. Au sein de la Direction, des responsables de programmes sont identifiés et les coordonnateurs des départements porteurs de programmes ont la responsabilité de mettre sur pied les structures d'approche programme prévues par la PIEA.

Des travaux sont entamés par un sous-comité de la Commission des études afin de définir les paramètres d'une structure d'approche programme souple. Un autre sous-comité de cette Commission a élaboré, comme cela a été mentionné plus haut, un document d'orientation de l'épreuve de synthèse.

La Commission constate ainsi que la Direction a exercé un leadership dans ces domaines et que, du côté des professeurs, comme en témoigne le rapport du Collège, il y a ouverture à l'approche programme et un large consensus sur la nécessité de concertation au sujet des diverses composantes des programmes d'études.

Cependant, la mise en place des structures de programme n'est pas encore réalisée, sauf dans quelques cas, les mécanismes de concertation restant le plus souvent informels et partiels en ce que, pour la plupart des programmes, ils ne comprennent pas encore les disciplines de formation générale. Cela n'a pas encore permis de bien arrimer la formation générale propre aux programmes d'études ni de préparer adéquatement l'épreuve ou l'activité de synthèse. Il est difficile d'évaluer dans quelle mesure cette situation dépend du contexte particulier actuel où les professeurs hésitent à s'engager dans ce type de travaux.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission *suggère* au Collège de poursuivre le développement de l'approche programme.

Les résultats

Cette dimension de la mise en œuvre de la formation générale est examinée sous les aspects suivants : le taux de réussite des cours, le taux de diplomation et les services et mesures d'aide favorisant la réussite.

La réussite des cours et la diplomation

Le Collège s'est penché sur les taux de réussite des cours en formation générale commune et propre pour les années 1994-1995 à 1996-1997, en les comparant aux données relatives à l'ensemble du réseau. Ces taux varient autour des moyennes du réseau avec des écarts, positifs ou négatifs, le plus souvent de l'ordre de 2 à 6 %, sans qu'il soit possible de dégager de tendance selon les années ou selon les disciplines. Ces résultats paraissent généralement satisfaisants, surtout si on tient compte des caractéristiques des élèves admis, dont plusieurs ont un dossier scolaire plutôt faible.

Dans cette perspective, il est surprenant cependant que le Collège n'ait analysé que les écarts à la baisse (dépassant 4 % de la moyenne nationale) et non pas les écarts à la hausse. La Commission invite donc le Collège à approfondir l'analyse des taux de réussite en tenant compte de toute variation ou de tout écart, positif ou négatif, qui lui paraît significatif. Elle prend note que le Collège diffusera aux départements les statistiques sur le cheminement des élèves.

Le taux de réussite de l'épreuve uniforme de français a progressé quoique en dents de scie depuis février 1996, atteignant 82,4 % à la séance de décembre 1997. Les résultats du Collège sont toujours inférieurs à la moyenne du réseau, l'écart étant d'environ 5 % pour les séances de décembre. Même si cet écart du Cégep de Chicoutimi par rapport à la moyenne nationale tient sans doute en partie à la note plus faible des élèves en français en 5^e année du secondaire, le Cégep devrait s'en préoccuper et rechercher des moyens d'améliorer la qualité du français de ses élèves.

Le Collège a analysé les données sur le cheminement et la diplomation des élèves dans chacun des programmes en tenant compte de la réussite ou de l'échec dans les cours de formation générale. L'analyse a permis d'identifier cinq programmes où des difficultés en formation générale semblent constituer un obstacle pour une proportion allant de 18 % à 43 % des élèves en fin de parcours. De plus, dans trois autres programmes, entre 42 % et 50 % des élèves en fin de parcours ont pris du retard à la fois en formation générale et en formation spécifique. La Commission note que le Collège, afin d'y remédier, envisage des mesures de concertation entre les professeurs des différentes composantes des programmes. Tout en appuyant cette action, la Commission fait remarquer que les observations sont fondées sur une seule cohorte et un petit nombre d'individus, et qu'il y aurait intérêt à suivre la situation afin de savoir si la tendance se maintient d'une année à l'autre.

La Commission note par ailleurs avec intérêt que les professeurs des divers programmes accordent de l'importance à la composante de formation générale, que les élèves en sont conscients et que dans plusieurs programmes, la réussite de la formation générale constitue un préalable à l'entrée en stage.

L'encadrement des élèves

Afin de favoriser la réussite des élèves, le Collège a instauré une série de dispositifs d'accueil et de soutien : activités d'accueil des nouveaux élèves, session d'accueil et d'intégration pour les élèves ayant des notes faibles du secondaire, des programmes individualisés de mise à niveau, des services d'aide pédagogique aux élèves ayant réussi moins de la moitié de leurs unités.

Un Centre d'apprentissage en français est organisé et fonctionne selon la formule du tutorat par les pairs; des études réalisées en 1993-1994 et en 1994-1995 ont conclu à son efficacité. Le Département de langues et littérature a également offert, en 1996-1997, une diversité de mesures d'encadrement, dont une centaine d'élèves se sont prévalus à chacun des trimestres. Les professeurs se proposent de rechercher les moyens d'accroître le rendement de ces mesures, notamment en rejoignant un plus grand nombre d'élèves.

En Éducation physique, une stratégie d'encadrement a aussi été définie, visant notamment à remédier aux absences et aux abandons des cours et, dans ce cadre, un centre d'aide a été mis en place où chaque professeur assure une heure/semaine de disponibilité.

Les professeurs d'Anglais ont également recours à un certain nombre de moyens d'encadrement reliés plus particulièrement soit au cours de mise à niveau, soit, d'une manière plus générale, aux exercices de conversation anglaise. On remarque à ce titre que, depuis quelques années, la plupart d'entre eux utilisent en partie leur temps d'encadrement pour donner une heure/semaine supplémentaire de cours à chacun de leurs groupes.

Le rapport du Collège indique qu'en Philosophie, il n'y a pas de pratique commune en matière d'encadrement. Par ailleurs, il a été mentionné au cours de la visite que les élèves qui ont le plus besoin d'aide n'ont pas recours à la disponibilité du professeur.

La Commission appuie les actions envisagées par le Collège, qui visent à évaluer et à harmoniser les activités d'encadrement. Compte tenu de l'opinion exprimée par les élèves touchant divers aspects des cours de Philosophie (les plans de cours, les méthodes pédagogiques, les évaluations), elle *suggère* en outre que les professeurs de Philosophie se donnent des pratiques plus convergentes en matière de disponibilité et qu'ils adoptent, au besoin, une approche d'encadrement proactif.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que le Cégep de Chicoutimi donne une formation générale de qualité.

Les activités de perfectionnement offertes aux professeurs reliées à l'implantation du renouveau, les activités de perfectionnement suivies par les professeurs individuellement et les activités de recherche pédagogique constituent le principal point fort de cette mise en œuvre. La Commission note aussi avec intérêt le projet éducatif et sa prise en compte dans la planification de l'enseignement ainsi que l'importance accordée à la composante de formation générale des programmes.

La Commission recommande cependant au Collège de resserrer les pratiques d'analyse et d'approbation des plans de cours afin de garantir le respect de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages et du *Règlement sur le régime des études collégiales* et de s'assurer que les modes et instruments d'évaluation, y compris le poids accordé aux évaluations sommatives, permettent de mesurer adéquatement l'atteinte des objectifs et standards des cours et que l'utilisation de l'évaluation formative soit davantage généralisée.

La Commission adresse également au Collège un certain nombre de suggestions touchant les liens entre les cours de formation générale propre et le champ de spécialisation des élèves; l'intégration des dimensions de la maîtrise de la langue anglaise; l'équivalence de la charge de travail des élèves; l'inclusion des éléments de formation générale aux épreuves synthèses de programmes; le développement de l'approche programme; et l'encadrement des élèves en Philosophie.

Suites de l'évaluation

En répondant, en date du 1^{er} février 1999, à la version préliminaire de ce rapport, le Cégep de Chicoutimi se dit globalement en accord avec le contenu et les conclusions.

Le Collège fait état des mesures déjà prises ou planifiées faisant suite à cette évaluation. Parmi celles-ci, on note divers moyens visant à préciser et à harmoniser les contenus des cours, les pratiques pédagogiques et les modes et critères d'évaluation.

La Commission estime que la réalisation des actions esquissées permettra de garantir la qualité de la formation générale et souhaite recevoir, en temps opportun, un rapport faisant état des progrès accomplis à l'égard de la recommandation faite dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président